



Toujours vigilant !!!

Les actions du SNUipp-FSU Mayotte ont permis de confronter la Ministre Déléguée chargée de la réussite éducative et de l'égalité des chances ainsi qu'à sa délégation à la réalité du terrain. ...

Notre syndicat a pris bonne note de tout ce qui a été dit pendant cette visite, notamment lorsque son Directeur de Cabinet a affirmé que le ministère « assume le poids de l'histoire, reconnaît les investissements des enseignants Mahorais et veut construire dans la confiance et le respect ».

Le SNUipp-FSU Mayotte a retenu aussi les propos de la Ministre sur Télé Première concernant les constructions scolaires; en effet, elle y a affirmé que le Préfet et le Vice Recteur proposeront une structure efficace de manière à pouvoir livrer suffisamment de salles de classe; l'idée du GIP est donc relancée ...

Cependant, elle aurait pu tenir véritablement compte des difficultés et des risques sur la mise en œuvre des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Pour le reste, elle n'a fait que confirmer ce qui avait été déjà annoncé : la mise en place progressive (en 3 ans maximum) du REP ou REP+ dans tout le département, la collaboration avec l'ESPE de La Réunion pour la formation initiale et continue des enseignants de Mayotte ...

Le SNUipp-FSU Mayotte n'a toujours pas reçu de réponse satisfaisante concernant la transformation du vice rectorat en un rectorat de plein exercice et attend toujours le plan d'intégration dans le corps des professeurs des écoles pour lequel le ministère semble être favorable.

La voix des foundis

La FSU appelle à la grève unitaire pour l'emploi, les salaires et la protection sociale le 18 mars

Emploi, pouvoir d'achat et salaires, accès aux services publics, protection sociale... la situation économique et sociale continue de se dégrader. Les salariés du public comme du privé, mais aussi les jeunes, les chômeurs et les retraités ne l'acceptent pas.

Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement est conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques. Or cette politique est déjà responsable depuis des années, de la baisse des salaires des agents de la Fonction publique, d'une réduction considérable des emplois et d'une dégradation des services publics à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales. La fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017 va constituer un manque à gagner pour la protection sociale et risque d'entraîner sa fiscalisation.

Notre modèle social est ainsi fragilisé alors qu'il avait été reconnu comme un amortisseur de la crise.

S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents pour compenser de nouvelles aides aux entreprises, sans contrôle. D'autant que la politique de réduction des cotisations sociales et des aides diverses aux entreprises, n'a pas fait la preuve de son efficacité.

La FSU exige, avec d'autres organisations syndicales, la généralisation de la conditionnalité des aides et exonérations fiscales aux entreprises à la mise en œuvre d'objectifs d'investissements économiques et sociaux (emploi, salaires, qualification...). Pour la FSU, les conditions de la reprise de l'activité passent par une réforme fiscale, réhabilitant l'impôt et organisant une redistribution des richesses tout en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales. Il faut sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessive.

Pour la FSU, la fonction publique et les services publics sont créateurs de richesses et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise. Et réformer la Fonction publique nécessite des moyens.

Les agents de la fonction publique, qui n'ont pas non plus été épargnés ces dernières années (suppressions massives d'emplois, gel du point d'indice, retraites, précarité...), ne peuvent plus attendre. Si le premier ministre a apporté le démenti que nos fédérations de fonctionnaires demandaient concernant la baisse de pouvoir d'achat et le gel des avancements, il confirme néanmoins que la fonction publique participera à la baisse de la dépense publique, ce qui apparaît comme une vraie contradiction... Or, la reconnaissance du travail des fonctionnaires appelle la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations pour la revalorisation de tous.

Pour réorienter les choix économiques, sociaux et environnementaux, les organisations syndicales ont la responsabilité de proposer des alternatives et d'organiser le rassemblement et les mobilisations nécessaires des salariés du public et du privé.

La FSU juge indispensable une journée nationale d'action interprofessionnelle et unitaire pour l'augmentation des salaires et des pensions, l'emploi, la protection sociale, le développement des services publics et contre une nouvelle réduction des dépenses publiques.

C'est pourquoi la FSU appelle tous les agents de la fonction publique à la grève le 18 mars.

Elle souhaite que d'autres organisations de la fonction publique se joignent à cette action et leur proposera un appel commun à la grève.

La FSU participera à la rencontre interprofessionnelle du 21 février afin d'inscrire ses revendications pour la fonction publique et ses agents avec celles des salariés du privé et préciser les modalités d'actions de cette journée.

La FSU s'engage également pleinement dans la manifestation du 4 avril à Bruxelles organisée par la Confédération Européenne des Syndicats en faveur d'un plan européen pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité.

ADHEREZ AU SNUIPP-FSU MAYOTTE

Le SNUipp/FSU n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents. Adhérez ! Réadhérez ! Faites adhérer autour de vous !

Rue Sarahangué, 97600 Mamoudzou
Tel/fax: 0269618978 - GSM : 0639949076 / 0639064104
Courriel: snu976@snuipp.fr - Site : 976.snuipp.fr

Rythmes scolaires : le SNUipp-FSU rend son "contre rapport"

Le SNUipp-FSU a rendu public son « contre-rapport » sur la réforme des rythmes. Une enquête qui dresse un bilan de la mise en place 2013 et de la préparation de 2014. Il fait des propositions concrètes pour faire avancer le dossier, dont la nécessaire réécriture du décret.

Une bonne réforme, c'est une réforme qui s'appuie sur ceux qui sont chargés de la faire vivre au quotidien : les enseignants des écoles. Or, que ce soit pour 2013 ou que ce soit pour la préparation du passage à 2014, cette réforme se fait sans les enseignants, parfois contre eux et n'a pas été articulée avec des mesures significatives pour le métier en terme de temps, de salaires et de formation continue.

Pour faire avancer ces sujets, le SNUipp-FSU a décidé de leur donner la parole. Il rend public aujourd'hui le point de vue de 8 000 enseignants et équipes d'écoles dans un « contre-rapport » remis au ministre ce 12 février au sein du Comité national de suivi de la réforme.

Au final, c'est un sentiment d'insatisfaction qui prédomine. Même si des enseignants témoignent de réussites, fruit généralement d'une concertation approfondie s'appuyant sur une expérience et des moyens pour le périscolaire, la majorité fait état d'un vrai mécontentement : ils ont le sentiment d'être perdants sans pour autant que les enfants soient systématiquement gagnants : conditions de travail dégradées, impact sur la vie personnelle en temps (trajets, animations pédagogiques les mercredis après-midi) et en argent (trajets et garde d'enfant). A ce titre, le SNUipp-FSU demande le rétablissement de la troisième tranche des *Chèques Emplois Services Universels* qui permettait aux enseignants de toucher quelques centaines d'euros pour faire garder leurs jeunes enfants.

Pour 2014, les leçons ne semblent pas avoir été tirées. Plus de la moitié des conseils d'école n'ont pas été écoutés, des propositions d'organisation consensuelles ont été « retoquées » par les DASEN au motif qu'elles n'entraient pas dans le cadre rigide du décret.

Pour le SNUipp-FSU, cette réforme ne peut être généralisée avec succès à la rentrée prochaine. Tous les projets qui ne font pas accord ne doivent pas être validés par les DASEN. Il faut reprendre les discussions pour déboucher sur des organisations consensuelles. Du temps est nécessaire pour les équipes qui doivent être exemptées de l'APC. Parallèlement, le décret doit être réécrit : au cadre national de quatre jours et demi, des dérogations émanant des conseils d'école doivent être possibles comme avant 2008.

Dans le même temps, les enseignants du primaire méritent plus de reconnaissance. Ils ont beaucoup d'élèves, font beaucoup d'heures et sont mal payés. Il faut avancer sur une redéfinition de leur temps de service à 21 H (devant élèves) + 3 H (préparation, concertation, relation aux familles) sans pour autant baisser le temps d'enseignement des élèves. Un premier pas va être franchi pour tous les enseignants en *REP* + en 2015.

Il faut aussi avancer très vite pour inverser le déclassé salarial des PE. L'alignement de l'ISAE, bloquée pour l'heure à 324 euros nets, sur l'ISOE du second degré est une urgence.

Le SNUipp-FSU Mayotte toujours en action pendant la visite ministérielle

Malgré la levée de son préavis de grève, le SNUipp-FSU Mayotte a été en action pendant la visite de la Ministre Déléguée chargée de la réussite éducative et de l'égalité des chances ...

Le lundi matin à Bandraboua, les « Excréments de la République » ont été placés sur le chemin menant la Ministre à la mairie de Bandraboua et des tracts de « bienvenue » ont été distribués pour demander à la délégation ministérielle d'être aussi attentive aux autres discours;

Dans l'après midi, une « visite guidée » du Directeur de Cabinet de la Ministre a été organisée à l'école de Doujani 1 pour présenter un exemple d'école de Mayotte afin de démontrer les défaillances du SMIAM et des mairies de Mayotte (chantiers paralysés, salles de classe non entretenues, ...).

En fin d'après midi, notre syndicat a été reçu en audience. Sur le respect des engagements pris par le Président de la République (la livraison de 100 salles de classe par an), le Directeur de Cabinet de la Ministre nous a affirmé que le gouvernement mettra plus de moyens dans le premier degré ; il a aussi indiqué que le gouvernement envisage d'autres modes de fonctionnement pour les constructions scolaires.

S'agissant de la transformation du vice rectorat en un rectorat de plein exercice, il nous a informé que le ministère étudie l'option d'un rectorat avec La Réunion parce qu'à Mayotte il n'y a pas d'université.

A propos de la politique d'éducation prioritaire dans tout le département, il confirme une mise en place en 3 ans dans tout Mayotte, en concertation avec les différents partenaires.

Concernant le plan pluriannuel d'intégration dans le corps des professeurs des écoles, le ministère y est favorable mais n'en a pas annoncé.

Le ministère de l'Education Nationale prévoit le recrutement à terme de professeurs des écoles par voie de concours externes et confirme que leur formation se fera avec l'ESPE de la Réunion ; d'après le Directeur de Cabinet de la Ministre, il faudrait d'abord avoir un « bon vivier » pour le recrutement de PE « Mahorais ».

En ce qui concerne la formation continue des IFPERM, le Directeur de Cabinet reconnaît qu'il va falloir mettre en place des formations en adéquation avec les besoins des collègues et affirme qu'elles seront sous l'égide du même ESPE de La Réunion. Il s'est par ailleurs saisi de cette occasion pour insister sur le fait que le ministère assume « le poids de l'histoire », reconnaît les investissements des enseignants Mahorais et veut construire dans la confiance et le respect.

Par ailleurs, le Cabinet de Peillon sera saisi sur les allocations, les prestations sociales diverses (allocations journalières de présence parentale et l'allocation chômage).